

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 décembre 2024

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Avances sur subventions et participations 2024 à certaines associations ou établissements publics

Rapporteur : Isabelle Drancy

Compte tenu du vote du budget au mois de mars, certaines associations et établissements publics sollicitent le versement d'une avance sur leur subvention ou participation afin de faire face à leurs besoins de trésorerie.

Comme les années précédentes, le conseil municipal est donc invité à décider le principe du versement d'avances étant précisé que les sommes ainsi proposées constituent des maxima et ne sont mandatées qu'en fonction des besoins de trésorerie.

Ainsi en 2024, la situation s'est présentée ainsi qu'il suit :

ASSOCIATION ou ETABLISSEMENT	Subvention 2024 votée (délibération 28 mars 2024)	Avances 2024 votées (délibération 8 décembre 2023)	Avances 2024 effectivement versées			
			Versements		% versé	
			Dates	Montants	s/ avance	.s/ subv
		montant				
ASAS Basket	210 000 €	60 000 €	11/01/2024	60 000 €	100%	29%
Amicale du personnel	37 818 €	10 000 €	01/02/2024	10 000 €	100%	26%
Animathèque MJC de Sceaux	449 500 €	112 375 €	26/03/2024	112 375 €	100%	25%
Centre communal d'action sociale	567 000 €	100 000 €	-	- €	0%	0%

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le versement en début d'année d'avances sur subvention et participation 2025 à certaines associations ou établissements publics et de fixer ces montants dans la limite des subventions et participations accordées au titre de l'année 2024, selon les modalités suivantes :

Association ou organisme bénéficiaire :	Montant subvention accordée au titre de 2024	Montant de l'avance demandée au titre de 2025
A.S.A.S. basket	210 000 €	60 000 €
Amicale du personnel	37 818 €	10 000 €
Animathèque MJC de Sceaux	449 500 €	113 000 €
Centre communal d'action sociale	567 000 €	100 000 €